



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 mai 2008**

**Commission Communale des Impots Directs de Niort -  
Renouvellement des membres**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 mai 2008

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle MANGIN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Bernard BARE -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008**

DELIBERATION D20080184

## **Renouvellement des membres**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

L'article 1650 du Code Général des Impôts dispose que la durée du mandat des membres de la Commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux.

La Commission, outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend huit membres ; les huit commissaires titulaires et leurs huit suppléants sont désignés par le directeur des Services fiscaux sur une liste, dressée par le Conseil municipal, de trente-deux contribuables remplissant les conditions suivantes : être de nationalité française, âgé(e) de 25 ans au moins ; jouir de ses droits civils ; être inscrit(e) aux rôles des impositions directes locales dans la commune de Niort ; être familiarisé(e) avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission ; un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Je vous propose de procéder aujourd'hui à la désignation de trente-deux contribuables locaux dont seize pourront faire partie de la Commission communale des impôts directs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner les contribuables dont les noms sont précisés en annexe pour faire partie, s'ils sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, des membres de la Commission communale des impôts directs de Niort.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Pilar BAUDIN**